
Les chansons comme preuve du génocide ? Retour sur le procès de Simon Bikindi au TPIR

Rémi Korman*¹

¹Centre d'Etudes Sociologiques et Politiques Raymond Aron (CESPRA) – Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), CNRS : UMR8036 – 105 Bvd Raspail 75006 PARIS, France

Résumé

Les chansons comme preuve du génocide ? Retour sur le procès de Simon Bikindi au TPIR

Atelier **Un évènement et son ombre Faire l'histoire et le récit du Rwanda et des Etats africains au-delà du génocide ou des expériences de crise**

Au cours de cette communication, il s'agit de revenir sur le procès de Simon Bikindi s'étant déroulé au TPIR entre 2006 et 2008 (ICTR-01-72). S'inscrivant symboliquement " à la suite " du procès des médias, et conformément à la logique de " thématization historique " mise en place par le Tribunal pénal international pour le Rwanda, ce dernier visait selon le bureau du procureur à démontrer le rôle des chansons de Simon Bikindi dans la préparation du génocide.

Trois chansons furent particulièrement analysées au cours du procès : Twasezereye ingoma ya cyami (Nous avons dit adieu à la monarchie) chantée en 1987, à l'occasion du 25ème anniversaire de l'indépendance, Akabyutso (le Petit réveil) et Impuruza (l'Alerte) qui furent composées en 1992.

La dimension génocidaire supposée des chansons a fait l'objet de nombreux débats au cours du procès. Nous reviendrons en particulier sur les rapports d'experts du bureau du procureur et de la défense, qui proposaient des traductions et interprétations historiques radicalement opposées. A cette occasion, nous interrogerons le rôle du TPIR comme lieu de production de matériaux judiciaires et historiques ainsi que les enjeux de traduction et d'expertise au cours des procès.

A travers l'étude de ce cas, il s'agit de déconstruire le sens historique imposé aux archives et de proposer une lecture plurielle des sources historiques mobilisées dans le cadre de l'écriture de l'histoire du Rwanda. Dans une perspective d'histoire culturelle, nous essaierons ainsi d'inscrire les chansons de Simon Bikindi " incriminées " dans un corpus plus général de chansons de propagande, à l'instar de celles composées au cours de la première et de la seconde république.

Bibliographie

*Intervenant

Eugène Shimamungu, Analyse thématique de 3 chansons de Simon Bikindi, Rapport d'expertise présenté au TPIR, Archives du TPIR, Octobre 2007

Jean de Dieu Karangwa et Gamaliel Mbonimana, Etude thématique des chansons Twasez-ereye, Nous avons dit adieu, Nanga abahutu on Akabyutso, Je déteste les Hutu ou L'Eveil et Bene Sebahinzi ou Intabaza, Les descendants de Sebahinzi ou L'alerte de Simon Bikindi, Archives du TPIR, 2006

James Parker, Acoustic Jurisprudence Listening to the Trial of Simon Bikindi, Oxford University Press, octobre 2015

Ornella Rovetta, Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda comme source d'histoire?, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 2013.